

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 150 Vœu relatif à la mise en place de maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales dans le cadre du Plan Crack.

Le Conseil de Paris,

Considérant le Plan Crack signé le 27 mai 2019 sous l'égide de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris, avec l'Agence régionale de Santé, la Préfecture de Police de Paris, la Ville de Paris et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, décline 33 actions concrètes à engager entre 2019 et 2021 pour « une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages en faveur des usagers de crack et poly-consommateurs en errance » ;

Considérant que la plupart des actions ont pu être mises en œuvre dans le domaine de « l'aller vers » par l'intermédiaire de maraudes de médiation et d'intervention médico-sociale, dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement, qui sont le préalable indispensable à l'entrée dans un parcours de soin, mais que d'autres restent toutefois à engager, notamment l'action n°5 prévoyant la mise en place de maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales ;

Considérant que les personnes atteintes de pathologies psychiatriques constituent une part importante des usagers de drogues - et plus spécifiquement de crack - présents dans l'espace public ;

Considérant en effet qu'une enquête réalisée en septembre 2020 par l'association Aurore dans le cadre du point d'étape du dispositif dit Assore (action n°14 du plan crack) sur les bénéficiaires des 430 places d'hébergement de ce dispositif atteste que plus de 40% d'entre eux souffriraient de troubles sévères du comportement ;

Considérant la complexité de la prise en charge de ces personnes et notamment la difficulté de les stabiliser durablement dans l'hébergement nécessaire à la sortie de rue, complexité qui requiert un accompagnement pluridisciplinaire comprenant la santé mentale ;

Sur proposition de François Dagnaud et des élu.e.s du groupe Paris en Commun,

Emet le vœu :

- que soient mises en place dès que possible, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, des maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales telles que prévues par le Plan Crack.